Recherchez sur Le Monde.fr Recevez les newsletters gratuites S'identifier > Votre Edition abonnés

ACTUALITÉS DÉBATS SPORT LOISIRS PRATIQUE VOTREINEO JOURNAL NEWSLETTERS DOSSIERS VOUS LECLUB

▼ PUBLICITE

S'abonner au Monde - 15 € mois

INTERNATIONAL

AFRIQUE

EUROPE

AMERIQUES

ASIE-PACIFIQUE

PROCHE-ORIENT

Parmalat : la justice italienne acquitte quatre géants bancaires

Partagez

Facebook



L'avocat de Cirigroup Bank (à gauche), et celui de la Deutsche Bank (à droite) réagissent à l'énoncé du verdict du tribunal de Milan, lundi 18 avril. AP/Luca Bruno

Recommander

57 personnes recommandent ça. Soyez le premier parmi vos amis.

Le tribunal de Milan a acquitté, lundi 18 avril, les banques américaines Morgan Stanley, Citigroup, Bank of America et allemande Deutsche Bank ainsi que cinq de leurs responsables, accusés d'avoir eu un rôle dans la faillite retentissante de Parmalat en 2003.



Ce procès pour manipulation de cours de Bourse avait démarré en janvier 2008 à Milan. Les banques et leurs responsables y étaient accusés d'avoir organisé des émissions obligataires pour le compte du groupe agroalimentaire italien tout en connaissant son insolvabilité.

Le parquet de Milan avait réclamé, en janvier, une sanction financière de 900 000 euros pour chacune de ces banques, la confiscation d'un total de 120 millions d'euros et la condamnation à des peines allant de un an de prison à un an et quatre mois pour deux responsables de Morgan Stanley, deux de Deutsche Bank et un de Citigroup. Les quatre banques concernées se sont félicitées de ce jugement. UBS

Dans la rubrique Europe

Une manifestation homosexuelle indésirable à Saint-Pétersbourg

Récit d'une journée presque ordinaire à

Berlin affirme que l'un des trois suspects arrêté vendredi préparait un attentat

La famille gay d'Ikea enflamme l'Italie

L'Eglise utilise la béatification pour montrer

Les dossiers : les meilleurs articles du Monde pour approfondir un sujet

Profitez de toute l'offre numérique du Monde, à partir de 15 €/mois seulement

▼ PUBLICITE

Parmi vos réactions

JEAN-CLAUDE MEYER

Il semble qu'en Italie comme ailleurs les voyous en col blanc ont encore de beaux jours! quand on voit comment Berlusconi s'en sort on peut vraiment se poser des questions sur cette justice aux ordres des puissants! pathétique!

Réagissez

Découvrez les 2 réactions



Supplément Partenaire



Solutions aux entreprises Retrouvez des solutions de communications innovantes avec SFR Business Team

devait également être jugée, mais la banque suisse a négocié le paiement d'une sanction financière en échange d'un arrêt des poursuites.

"SCANDALE"

Les associations de défense des consommateurs et des usagers bancaires ont en revanche dénoncé ce verdict. "Qui sont les auteurs de ce krach qui a coûté 14 milliards d'euros ? (...) Qui ont été les complices de Calisto Tanzi (le fondateur et patron de Parmalat) ?", s'est interrogée l'association de défense des clients de banques Adusbef, qui espère que les juges n'ont pas été "conditionnés par la force contractuelle des "banksters". Adiconsum a qualifié de son côté ce verdict d'"injuste" et de "scandaleux", et estime qu'"une fraude de ce genre n'aurait pas été possible sans la collaboration des banques qui ont émis les titres".

Le krach de Parmalat en 2003, l'un des scandales financiers les plus retentissants en Europe, a laissé un trou de 14 milliards d'euros et englouti les économies de 135 000 épargnants. Les enquêtes ont démontré que le groupe était au bord du gouffre depuis de nombreuses années et ne survivait qu'au prix de grossières falsifications de bilan et grâce à des instruments financiers sophistiqués.

Depuis 2005, la nouvelle direction de Parmalat a conclu des accords avec de nombreuses autres banques en échange d'un arrêt des poursuites qui lui ont permis d'encaisser environ 2 milliards d'euros.

Dans le principal procès concernant l'affaire Parmalat, l'ancien patron du groupe Calisto Tanzi a été condamné à dix-huit ans de prison pour faillite frauduleuse par le tribunal de Parme en décembre 2010 tandis que quatorze autres ex-dirigeants ont également écopé de lourdes peines.

Pour en savoir plus :

Lire: "Le trésor retrouvé de Calisto Tanzi"

Parmalat



LES FAITS

Lourdes condamnations en Italie dans le procès du krach de Parmalat

LES FAITS

L'ex-patron du groupe italien Parmalat condamné à dix ans de prison ferme

Dans Le Monde, édition du 28 avril 2011

LES FAITS Après l'annonce d'un raid de Lactalis sur Parmalat, Rome et Paris tentent de sauver la face

Partagez

Facebook



Devenez non imposable

Loi scellier, pour ne plus payer d'impôt pendant 9 ans en investissant dans l'immobilier!

» Plus d'informations



BOURSE EN LIGNE BINCK.FR

Elu meilleur courtier par Moneyweek & Votre-Argent. Essayez BINCK.FR : 200 ordres offerts !

» Plus d'informations



Parrainez une fille

25€ par mois suffit à l'aider durablement. Agissez avec PLAN pour changer son monde !

» Plus d'informations

Vos réactions (2)

La réaction aux articles est réservée aux abonnés du Monde.fr

Réagissez



JEAN-CLAUDE MEYER 18/04/11 - 23h05

Il semble qu'en Italie comme ailleurs les voyous en col blanc ont encore de beaux jours! quand on voit comment Berlusconi s'en sort on peut vraiment se poser des questions sur cette justice aux ordres des puissants! pathétique!

Répondre



sasuffi 18/04/11 - 19h40 le pouvoir est aux mains des minables, si on n'arrive pas les contrôler le risque est qu'un jour on n'imagine plus d'autre solution que de les dégager - perdant perdant selon leur vocabulaire de trouducs

Répondre

Réagissez

D'accord, pas d'accord ? Réagissez aux articles du Monde.fr Pour réagir, devenez abonné au Monde.fr pour seulement 15€/ mois + 1 mois offert

Abonnez-vous

Déjà abonné?

dentifian

email

Mot de passe

Validez

Identifiants oubliés?

Mémorisez

Les plus commentés



Quotas dans le foot : la Fédération française dans l'embarras



La candidature de Chevènement à la présidentielle est-elle



Guaino juge "indispensable" la présence française à la béatification de Jean-Paul II



Les "binationaux", ces footballeurs français qui ne jouent pas en bleu



Quotas dans le foot : le DTN François Blaquart suspendu de ses fonctions

▼ PUBLICITE

BrandAlley

Jusqu'à 70%* de remise

sur la mode et la décoration

*voir conditions sur le site

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact | Publicité | Abonnements

Journal d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'actualité. Découvrez chaque jour toute l'info en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.